



## LES ORGANISATION D'ILE DE France

### LA MOBILISATION POUR LA DEFENSE DU POUVOIR D ACHAT DES RETRAITES CONTINUE.

Conformément à l'engagement pris le 3 juin, au terme de la magnifique journée de mobilisation des retraités et du succès du rassemblement et de la manifestation parisienne,

- Devant le refus gouvernemental de procéder à une revalorisation générale de l'ensemble des pensions avant le 1er octobre 2015, et depuis le 1er avril l'instauration d'une taxe de 0,3% payée par les retraités imposables qui dénature la notion même de solidarité en faisant financer par les seuls retraités leur éventuelle perte d'autonomie
  - Devant la décision d'augmenter de 2 milliards la réduction sans précédent des dépenses publiques qui vont toucher durement les services publics et le système de santé.
  - Suite au blocage des complémentaires ARRCO-AGIRC pour 2014,
  - Devant la perte de pouvoir d'achat subie par tous les retraités : suppression de la demi-part supplémentaire aux veuves et veufs, fiscalisation brutale du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu 3 enfants ou plus.
- Devant l'incertitude de pouvoir financer en 2015 la loi d'adaptation de la société au vieillissement par la taxe supplémentaire de 0,3 % payée par les retraités imposables,

Les organisations syndicales et les associations de retraités signataires

Appellent les Retraités à participer

**MARDI 30 SEPTEMBRE A 14 HEURES 30**

À un large rassemblement unitaire devant la

PRÉFECTURE DE REGION, 5rue LEBLANC PARIS XVème

en passant par France Télévision

Demandent un rendez vous à Monsieur le Préfet de région



## NOUVELLE MOBILISATION DES RETRAITE(E)S LE 30 SEPTEMBRE

### Une politique néfaste aux personnes retraitées

Le 3 juin 2014, nos organisations syndicales et associations de retraité(e)s ont organisé une très forte manifestation nationale à Paris et des rassemblements dans les départements pour que soient prises en compte les demandes légitimes des retraités. Pour l'essentiel, le gouvernement est resté sourd à nos demandes, mais il s'est senti tout de même obligé de donner un minimum de suites aux discussions engagées fin 2013 et début 2014 sur l'adaptation de la société au vieillissement, dossier qui était reporté d'année en année depuis trop longtemps. Un projet de loi est en cours d'examen devant le Parlement ; ceci aboutira à un texte qui sera loin de répondre à nos revendications, mais pourra servir d'ancrage pour de prochaines étapes.

En matière de pouvoir d'achat, rien de positif n'a été fait par le gouvernement, bien au contraire. Depuis plusieurs années, les pensions étaient revalorisées chaque 1<sup>er</sup> avril à partir d'un calcul effectué en fonction des prévisions d'inflation. Une loi du 20 janvier 2014 a repoussé cette date de revalorisation au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Par la suite, le gouvernement a décidé du gel des pensions de retraites jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Se déclarant attentif aux plus pauvres, le gouvernement a décidé que les retraités dont le montant total de la pension est inférieur à 1 200 euros bruts par mois bénéficieraient de la revalorisation au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Cette petite mesure d'apaisement a été remise en cause. L'annonce récente d'une « prime exceptionnelle » de 40 euros, sans influence sur le décalage entre la pension et l'inflation, et d'une hausse de 8 euros du minimum vieillesse, lequel reste inférieur de 193 euros au seuil de pauvreté, est mal vécue par les personnes retraitées.

### Même si dette est forte, la France n'est pas pauvre !

Le gouvernement actuel poursuit la politique de partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites. Les mises en cause des retraites, les mesures fiscales prises sur le revenu des retraités (fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, suppression de la ½ part, etc), l'augmentation de la TVA, les déremboursements de l'assurance maladie, etc, sont faits pour éponger plus ou moins les milliards versés aux « entreprises ». 220 milliards d'euros d'aides publiques sans contrôles ni contreparties.

### Il faut d'autres choix.

Nous n'acceptons pas les 10 milliards « d'économies » pris sur l'assurance maladie. Ce sera encore un accès aux soins plus difficile pour nombre de personnes âgées.

Les mesures d'économies sur le budget de l'État et sur les budgets des collectivités locales pèseront sur les financements des services sociaux, des services de proximité et d'aide à la personne.

La baisse continue du pouvoir d'achat des retraités n'est pas la bonne réponse à l'amélioration de la situation financière des retraites.

### Mobilisation pour nos revendications le 30 septembre

Déjà dans des départements, des initiatives sont prises pour manifester sur la base de nos revendications le 30 septembre (veille du 1<sup>er</sup> octobre), principalement devant les préfectures.



Monsieur le Premier Ministre  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de retraités signataires de ce courrier qui ont organisé la journée d'action du 3 juin souhaitent une nouvelle fois attirer votre attention sur la façon inacceptable dont votre gouvernement traite la situation des retraités.

Les annonces que vous avez faites le 16 septembre devant le parlement ne répondront pas à l'urgence de la situation : de plus en plus de retraités s'enfoncent dans la misère.

Alors que :

- la demi-part supplémentaire pour les parents isolés a été supprimée,
- le blocage des seuils fiscaux a rendu des millions de citoyens, dont une forte proportion de retraités, imposables, entraînant pour ces derniers la perte d'exonérations de taxes : habitation, audiovisuel,
- les avantages familiaux ont été rendus imposables,
- une taxe de 0,3% (CASA) a été imposée aux retraités,
- la dernière revalorisation des retraites remonte à mars 2013 et que la prochaine n'interviendra que 30 mois plus tard,
- la hausse des tarifs du gaz est confirmée,

Nos organisations exigent le retour à l'indexation annuelle des pensions sur les salaires à la date du 1<sup>er</sup> janvier. Elles ne peuvent admettre que les retraités et leurs pensions soient considérés comme une variable d'ajustement budgétaire. Les retraites ne sont pas une aide sociale mais un droit acquis par les cotisations.

Nous demandons à ce que soient reconsidérées l'ensemble des mesures qui frappent les retraités. Actuellement, 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Il serait désastreux, tant socialement qu'économiquement, que cette situation perdure.

Enfin, l'annonce d'une « prime exceptionnelle » de 40 € (3,30 E par mois !) versée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une seule fois et d'une hausse de 8 euros du minimum vieillesse est mal vécue par les retraités. En atteignant 800€ par mois, le revenu minimum vieillesse reste toujours inférieur au seuil de pauvreté.

Nos organisations demandent à être reçues dans les meilleurs délais.  
Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sincères salutations.

UCR-CGT, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex

UCR-FO, 141, avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14

UNAR-CFTC, 128, avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex

UNIR CFE-CGC, 59, rue du Rocher, 75008 Paris

FSU-Retraités, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas

UNIRS-Solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris

FGR-FP, 20, rue Vignon, 75009 Paris

UNRPA, 47 bis, rue Kléber, 93400 St Ouen

LSR, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil